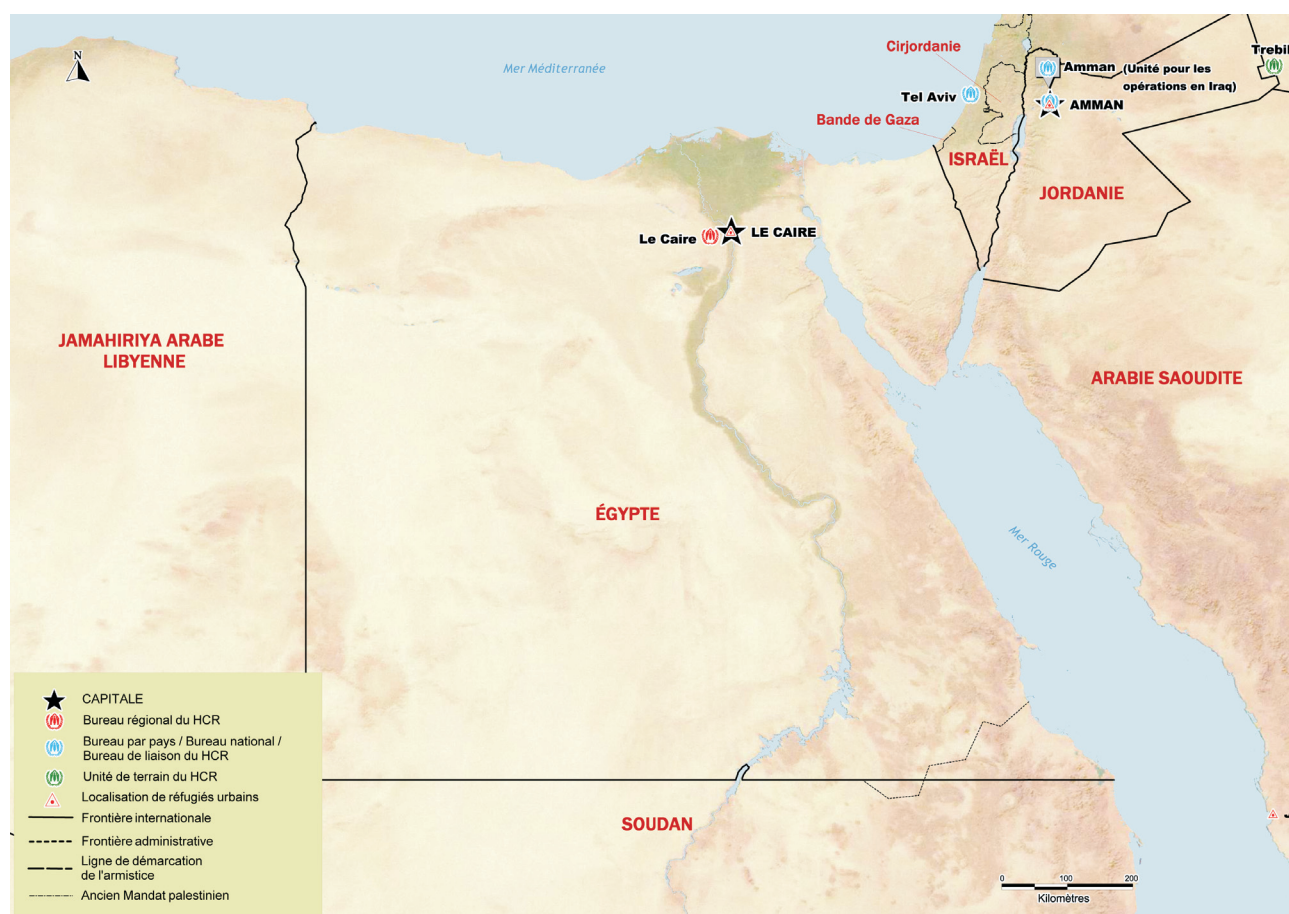


ÉGYPTE



Faits marquants

- Le HCR a continué à enregistrer toutes les personnes relevant de sa compétence qui s'adressaient à son bureau du Caire et à déterminer leurs besoins de protection internationale en menant une procédure individuelle de reconnaissance de leur statut de réfugié ou en leur attribuant d'emblée (*prima facie*) ce statut. Tous les

réfugiés et les demandeurs d'asile ont reçu des documents du HCR, grâce auxquels ils ont pu obtenir auprès des autorités des permis de séjour renouvelables d'une durée de six mois, les protégeant d'un refoulement.

- En 2010, le Caire a été choisi comme ville pilote pour la mise en œuvre de la politique du HCR sur la protection

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Territoire palestinien occupé ¹	70 000	30	47	59
	Soudan	10 000	10 000	39	32
	Iraq	6 800	6 800	50	35
	Somalie	6 200	6 200	51	25
	Érythrée	900	900	51	16
	Éthiopie	600	600	60	13
	Pays divers	600	600	37	19
Demandeurs d'asile	Soudan	12 500	-	38	32
	Érythrée	600	-	68	15
	Somalie	380	-	56	35
	Éthiopie	320	-	79	8
	Iraq	170	-	33	39
	Côte d'Ivoire	120	-	18	7
	Pays divers	230	-	40	28
Apatrides	Pays divers	60	60	77	0
Total		109 480	25 190		

¹ La ventilation démographique ne concerne que les 30 réfugiés palestiniens assistés.



Kilo Arbo Wi Nus, un faubourg du Caire, accueille des réfugiés soudanais qui ont ouvert de petits commerces et des épicereries.

HCR / T. HARTWELL

des réfugiés en milieu urbain et sur les solutions en leur faveur. Au Caire, l'application de cette politique a permis la mise en place de nouvelles stratégies pour les soins médicaux, l'éducation et les moyens d'existence au cours de 2011.

- Le HCR a aidé les personnes relevant de sa compétence à accéder aux services sociaux essentiels. Des soins de santé subventionnés ont été dispensés par l'intermédiaire de partenaires et d'un système d'orientation. Les enfants de réfugiés ou de demandeurs d'asile ont bénéficié d'une aide pour suivre des études primaires ou secondaires. Un soutien financier a été accordé aux réfugiés les plus démunis et aux personnes ayant des besoins spécifiques.

| Environnement opérationnel |

L'Égypte est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cependant, le pays ne s'est pas doté d'institutions ni de procédures nationales d'asile. En vertu d'un mémorandum d'entente conclu avec le Gouvernement en 1954, toutes les activités en rapport avec l'enregistrement, la délivrance de documents et la détermination du statut sont assurées par le HCR.

En 2010, la population enregistrée auprès du HCR comptait environ 39 000 personnes, dont 58 pour cent d'origine soudanaise, 17 pour cent d'origine iraquienne et 17 pour cent d'origine somalienne. À l'exception de quelque 1 200 personnes résidant à Alexandrie, toutes ces personnes vivaient au Caire.

L'Égypte est depuis longtemps une destination pour les réfugiés mais au cours des dernières années, elle est également devenue un pays de transit, dont le territoire est traversé par des personnes en situation irrégulière. En 2010,

le HCR a continué de recevoir des rapports signalant des mouvements irréguliers en direction d'Israël et des placements en détention de personnes appréhendées en cours de route.

| Réalisations et impact |

Environnement de protection favorable

- L'Organisation a travaillé en étroite collaboration avec ses homologues gouvernementaux sur les questions touchant à l'enregistrement, l'attribution de documents et la détermination du statut, ainsi qu'à la délivrance de permis de séjour et de visas de sortie. Elle a noué un dialogue avec les autorités quant aux mouvements irréguliers et à la détention de personnes interceptées alors qu'elles tentaient de franchir illégalement des frontières. Le HCR a pu accéder, au cas par cas, à des lieux où des réfugiés et des demandeurs d'asile enregistrés étaient détenus.
- Les personnes relevant de la compétence du HCR ont accès à des recours en justice par l'intermédiaire du partenaire juridique de l'Organisation.
- Les activités de renforcement des capacités et de formation au droit des réfugiés ont notamment ciblé des gardes-frontières, des avocats, des journalistes et des ONG. En coopération avec le Syndicat de la presse égyptienne et d'autres acteurs, le HCR a organisé 13 sessions de formation à l'intention de quelque 325 individus.

Procédures de protection équitables

- Le HCR a reçu en moyenne 100 réfugiés et demandeurs d'asile par jour. Sur la foi des documents délivrés par le HCR aux personnes âgées de 12 ans et plus, les autorités accordent des permis de séjour renouvelables, valables

pendant six mois. À la fin de l'année 2007, les autorités ont accepté la proposition du HCR, concernant la mise à jour des documents à l'aide de la technologie la plus récente, mais cela n'a pas encore été concrétisé.

- Le Haut Commissariat a continué de s'acquitter de son mandat de détermination du statut de réfugié. La procédure individuelle a été suspendue en 2005 pour les demandeurs d'asile soudanais. La détermination individuelle a néanmoins continué après cette date, sur la base d'un système d'identification des personnes vulnérables, notamment celles originaires du Darfour.

Besoins et services essentiels

- Le HCR a prodigué une aide financière aux réfugiés les plus démunis et aux personnes ayant des besoins spécifiques. Entre 10 000 et 11 000 personnes, représentant environ 25 pour cent de la population relevant de la compétence du HCR, ont reçu une assistance financière. Le montant de l'aide s'est échelonné entre 52 et 210 dollars E. - U. par mois, en fonction de la taille de la famille. L'allocation accordée aux ménages de réfugiés n'a couvert que 30 pour cent de leurs besoins en 2010.
- L'Organisation a offert un appui à quelque 200 mineurs non accompagnés ou séparés de leurs proches et leur a trouvé des familles d'accueil. Des évaluations visant à déterminer l'intérêt supérieur des enfants et des bilans en la matière ont été régulièrement effectués.
- Le HCR a assuré l'accès des personnes relevant de sa compétence aux soins de santé primaire et d'urgence. En 2010, quelque 41 500 consultations médicales ont été dispensées, dont 60 pour cent dans le secteur de la santé primaire et 40 pour cent dans les secteurs secondaire et tertiaire. Quelque 1 600 personnes ont été traitées par le partenaire du HCR et les patients souffrant de maladies chroniques ont bénéficié de soins mensuels.
- Les femmes réfugiées ont accès à des services de soins avant, pendant et juste après la naissance de leur enfant, assurés par le partenaire du HCR, et 660 femmes enceintes en ont bénéficié. Quelque 30 personnes relevant de la compétence de l'Organisation et souffrant de tuberculose ont reçu des soins ambulatoires. L'aide médicale a été complétée par un appui social.
- Au titre d'un protocole d'accord conclu avec le partenaire local du HCR, quelque 700 personnes souffrant de malnutrition ont bénéficié de colis alimentaires d'appoint.
- Pendant l'année scolaire 2010-2011, l'Organisation a accordé des bourses d'études allant de 175 et 490 dollars E.-U. à quelque 6 300 enfants réfugiés et demandeurs d'asile, ce qui leur a permis de suivre un enseignement primaire et secondaire.
- Deux protocoles d'accord ont été conclus avec l'Église du Sacré-Cœur en vue d'imprimer des guides pédagogiques sur le programme scolaire soudanais et de former quelque 270 enseignants réfugiés.

Autogestion et participation communautaires

- En 2010, le HCR a effectué une évaluation participative avec les principales communautés de réfugiés afin de

déterminer leurs besoins en matière de protection, de santé, d'éducation et d'assistance financière. En outre, une vingtaine de réunions multifonctionnelles avec les communautés réfugiées ont été organisées au cours de l'année.

- Plus de 20 travailleurs sociaux formés par l'Institution de formation psychosociale du Caire ont joué un rôle clé en améliorant l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR aux services médicaux, sociaux et juridiques.
- Le HCR a facilité l'accès de près de 1 200 réfugiés à des établissements de formation professionnelle. Quelque 60 individus ont bénéficié d'une aide relative à la recherche d'emploi et sept d'entre eux ont par la suite trouvé un travail.

Solutions durables

- La réinstallation a continué d'être utilisée comme un instrument de protection pour répondre à des besoins particuliers. En 2010, le HCR a soumis les dossiers de plus de 900 individus au Centre de réinstallation de Beyrouth et 671 personnes ont été réinstallées.
- L'Organisation a aidé quelque 400 individus à regagner de leur plein gré le Soudan. En dépit des efforts du Gouvernement sud-soudanais, l'intérêt pour le rapatriement est demeuré limité car bon nombre de réfugiés préfèrent rester au Caire plutôt que de rentrer au Sud-Soudan, où leur avenir est incertain.
- Le HCR a également aidé 175 Iraquiens à regagner leur pays d'origine.

Logistique et appui aux opérations

- En coopération avec l'OIM, le HCR a aidé des réfugiés à rentrer au Sud-Soudan en avion et fourni 50 pour cent de l'indemnité de transport. Une centaine de personnes ont également bénéficié d'une assistance pour regagner d'autres régions du Soudan en bateau et en train. Les Iraquiens qui sont rentrés avec l'appui du HCR ont reçu des billets d'avion et une aide financière.

Appui central et régional

- En Égypte, le HCR accueille quatre administrateurs régionaux (services communautaires, informatique, santé publique et formation au droit des réfugiés) qui appuient toutes les opérations de la région.

| Contraintes |

La situation des réfugiés et des demandeurs d'asile en Égypte est caractérisée par des conditions socio-économiques difficiles, notamment en raison des restrictions qui limitent l'accès au marché du travail légal et du manque de soins médicaux et de services d'enseignement à prix abordable. Les fortes hausses observées dans le prix des produits de première nécessité et la crise financière mondiale ont durement touché les personnes les plus vulnérables. Le HCR continue à fournir des soins de santé, des services éducatifs et une aide financière. En dépit des obstacles, des efforts visant

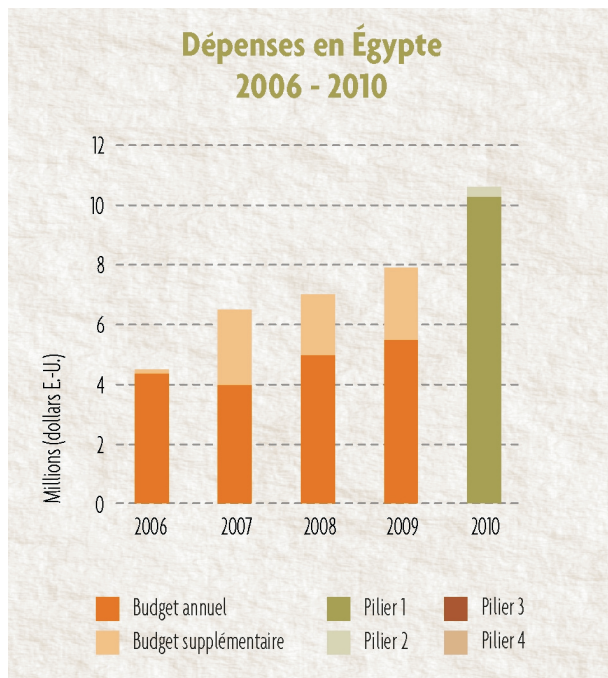
à élaborer une stratégie d'autosuffisance durable au profit des réfugiés sont en cours.

Informations financières

Le budget 2010 a été augmenté d'1,5 million de dollars E.-U. par rapport au budget 2009 pour répondre plus efficacement aux besoins urgents des réfugiés et des demandeurs d'asile en matière de soins médicaux, d'éducation et d'assistance financière, et pour venir en aide à 25 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR, contre 17 pour cent en 2009.

Organisation et mise en œuvre

Les opérations du HCR ont été menées par son bureau du Caire, chargé de l'Égypte et des relations avec la Ligue des États arabes.



Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	65
Internationaux	8
Nationaux	39
JEA	1
VNU	17

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a travaillé avec huit partenaires d'exécution et partenaires opérationnels, dont trois églises. Il est demeuré impliqué dans l'Équipe des Nations Unies en Égypte et a pris part à des activités communes, tout en coopérant avec le PNUD et les VNU pour appuyer et gérer le programme des Volontaires des Nations Unies. Le Haut Commissariat a également collaboré avec diverses institutions onusiennes présentes en Égypte, à savoir le PAM, l'UNICEF, l'OMS et l'OIT, ainsi qu'avec l'OIM.

Évaluation générale

L'accès au territoire et aux procédures d'enregistrement et de détermination du statut du HCR est respecté en Égypte. Cependant, le placement en détention et l'expulsion systématique des clandestins qui se dirigent vers Israël demeurent de graves sujets de préoccupation. En raison de la situation sociale actuelle, bon nombre de personnes relevant de la compétence de l'Organisation sont particulièrement vulnérables et ne peuvent se passer de son aide financière et des services essentiels qu'elle subventionne. Le HCR poursuivra ses efforts pour élargir son accès aux personnes détenues, renforcer les moyens d'existence des réfugiés, améliorer ses stratégies dans le secteur de la santé et de l'éducation et rechercher des solutions durables en coopération avec les communautés réfugiées.

Partenaires

ONG : Arab Council Supporting Fair Trial, Association for the Development and Enhancement of Women, Association de planification familiale, Caritas Égypte, Refugee Egypt, Service pour les réfugiés de l'Église St. Andrew, Services de secours catholiques USCCB (E.-U.), Terre des Hommes

Budget, revenus et dépenses en Égypte | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
FINAL BUDGET	13 602 088	331 304	13 933 392
Revenus issus des contributions	2 637 031	0	2 637 031
Autres fonds disponibles	7 664 851	316 563	7 981 414
TOTAL FUNDS AVAILABLE	10 301 882	316 563	10 618 445

VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Cadre juridique national	171 910	0	171 910
Non-refoulement	119 600	0	119 600
Sous-total	291 510	0	291 510
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Enregistrement et établissement de profils	438 220	0	438 220
Détermination de statut juste et efficace	448 621	0	448 621
Sous-total	886 841	0	886 841
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Nutrition	18 060	0	18 060
Articles ménagers et d'hygiène de base	14 281	161 352	175 633
Soins de santé primaire	693 845	136 246	830 090
Éducation	1 293 069	0	1 293 069
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	2 214 888	0	2 214 888
Sous-total	4 234 143	297 598	4 531 740
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Autogestion de la communauté et représentation équitable	171 828	0	171 828
Autosuffisance et moyens d'existence	161 309	0	161 309
Sous-total	333 137	0	333 137
<i>Solutions durables</i>			
Retour volontaire	327 327	0	327 327
Réinstallation	266 671	0	266 671
Sous-total	593 998	0	593 998
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Gestion de programme, coordination et appui	601 621	4 925	606 546
Sous-total	601 621	4 925	606 546
Versements aux partenaires d'exécution	3 187 336	14 041	3 201 377
Autres objectifs	173 296	0	173 296
Total	10 301 882	316 563	10 618 445

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.